

Compte Rendu de la Conférence Theranexus
Organisée par Biotech Agora
10 Avril 2018, Paris

Présentation de Theranexus, une société biopharmaceutique cotée sur le marché Euronext Growth à Paris. Au stade clinique, Theranexus dispose de candidats-médicaments en réponse aux besoins des patients atteints de maladies du système nerveux. Theranexus est pionnière dans la conception et le développement de traitements agissant sur l'interaction entre neurones et cellules gliales.

Avec la participation de :

Franck MOUTHON, Président-Directeur Général et co-fondateur

Mathieu CHARVERIAT, Directeur Général délégué et co-fondateur

Julien VEYS, Directeur du Business Développement

Thierry LAMBERT, Directeur Administratif et Financier

Cet évènement a permis au management de la société et d'échanger avec une communauté d'investisseurs ainsi que des professionnels du monde des biotechs.

AVERTISSEMENT Aucune information privilégiée n'a été communiquée lors de cette rencontre et ce compte rendu ne représente en aucun cas un conseil à l'achat ou à la vente de valeurs mobilières de la société Theranexus. Il vous est communiqué exclusivement à titre d'information.

Ce document est la propriété de Biotech Agora. Il ne peut être reproduit, publié, transmis ou distribué sans le consentement explicite de Biotech Agora. Les informations et avis contenus dans ce document ont été rédigés en toute bonne foi sur la base des éléments connus au 10/04/2018 et ne reflètent donc pas les événements qui surviendraient à une date postérieure. Biotech Agora n'est pas tenue d'effectuer la mise à jour de ces informations. Les informations contenues dans ce document n'ont pas été soumises à une vérification indépendante. Aucune déclaration, garantie ou engagement, exprès ou implicite, n'est fait et ne pourra servir de fondement à une réclamation quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou le caractère adéquat des informations ou avis contenus dans le présent document.

Ce document contient des informations relatives au marché de la société ainsi qu'à ses positions concurrentielles, notamment la taille des marchés. Ces informations proviennent de différentes sources. Les investisseurs ne doivent pas se fonder sur ces informations pour prendre leur décision d'investissement.

Certaines déclarations contenues dans ce document sont prospectives. Elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société Theranexus. Par nature, les informations prospectives comportent des risques et des incertitudes car elles sont relatives à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se réaliser dans le futur.

Ce document est la propriété exclusive de Biotech Agora et ne saurait être utilisé, reproduit, publié, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

SOMMAIRE

Table des matières

1) Présentation du projet

- 1.1 Définitions et aspects scientifiques
- 1.2 Une innovation de rupture au cœur de l'approche de Theranexus
- 1.3 Contexte général

2) Expertise s de l'équipe

3) Stratégie de développement du portefeuille thérapeutique et brevets

- 3.1 THN102
- 3.2 THN201
- 3.3 THN101
- 3.4 Stratégie de propriété intellectuelle

4) Theranexus sur le plan financier et actionnariat

5) Développement futur et création de valeur

6) Questions et échanges avec les investisseurs

1) Présentation du projet

Theranexus est une société biopharmaceutique française qui développe des candidats médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC). Fondée en 2013 par deux anciens chercheurs au CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), Franck MOUTHON et Mathieu CHARVERIAT, la société est partie du constat que les médicaments psychotropes proposés actuellement dans les troubles neurologiques (tels que la narcolepsie, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, les douleurs neuropathiques, les affections psychiatriques, l'épilepsie, ...) présentaient une efficacité limitée et le développement de nouveaux traitements plus efficaces représentait de fait un enjeu industriel majeur. La stratégie thérapeutique de Theranexus repose sur le ciblage simultané des neurones et des cellules gliales, par la conception et le développement de combinaisons innovantes de deux médicaments distincts. Le but étant d'améliorer la réponse neuronale et d'accroître l'efficacité des médicaments psychotropes. Grâce à cette nouvelle approche (modulation du système neuronal et glial) et de sa technologie innovante, Theranexus possède un portefeuille solide avec 3 candidats médicaments en seulement 4 ans, dont le TH102 qui a déjà fait la preuve de sa supériorité d'efficacité et de sa bonne tolérance chez l'Homme.

1.1 Définitions et aspects scientifiques

Médicament psychotrope : Un psychotrope est une substance qui agit principalement sur l'état du système nerveux central **au niveau neuronal** en y modifiant certains processus biochimiques et physiologiques cérébraux, sans préjuger de sa capacité à induire des phénomènes de dépendance, ni de son éventuelle toxicité. En altérant de la sorte les fonctions du cerveau, un psychotrope induit des modifications de la perception, des sensations, de l'humeur, de la conscience (états modifiés de conscience) ou d'autres fonctions psychologiques et comportementales.

Cellules gliales : Dans le système nerveux, les cellules gliales sont les cellules qui forment l'environnement des neurones. Elles assurent le maintien de l'homéostasie, peuvent produire la myéline et jouent un rôle de soutien et de protection du tissu nerveux en apportant les nutriments et l'oxygène, en éliminant les cellules mortes et en combattant les pathogènes.

Les cellules gliales représentent environ 50 % du volume cérébral et 50 % des cellules du cerveau.

On distingue en général 4 principaux types de cellules gliales :

- les astrocytes
- les oligodendrocytes
- les cellules de Schwann
- la microglie.

Il existe deux grandes familles de cellules dans le système nerveux central (SNC), les neurones (à la base du contrôle des émotions, de la cognition, de la mémoire etc...) et les cellules gliales. Ces dernières sont capables de répondre rapidement aux besoins des neurones, en leur fournissant les molécules nécessaires à leur métabolisme. Des études récentes menées par les fondateurs de Theranexus **(et qui sont protégées)** ont démontré que les cellules gliales jouent un rôle dans la réponse des neurones aux psychotropes.

Les psychotropes agissent sur les neurones entraînant en cascade la modification d'activité d'autres neurones (via les voies de neurotransmission). Les neurones dont l'activité est modifiée par le Psychotrope agissent à leur tour sur les astrocytes environnants en modifiant l'architecture du réseau astrocytaire. Cette modification du réseau astrocytaire (modification spatiale des cellules gliales environnantes) va mener à une hypertrophie du réseau glial qui va diminuer l'effet du psychotrope sur le patient. Theranexus cible ce réseau astrocytaire grâce à des modulateurs afin de revenir à un état normal de l'environnement glial dans le but de renforcer l'efficacité du psychotrope. Ces modulateurs ciblent des connexines gliales, qui sont des protéines membranaires créant des pores entre les cellules gliales et fonctionnalisant le réseau glial.

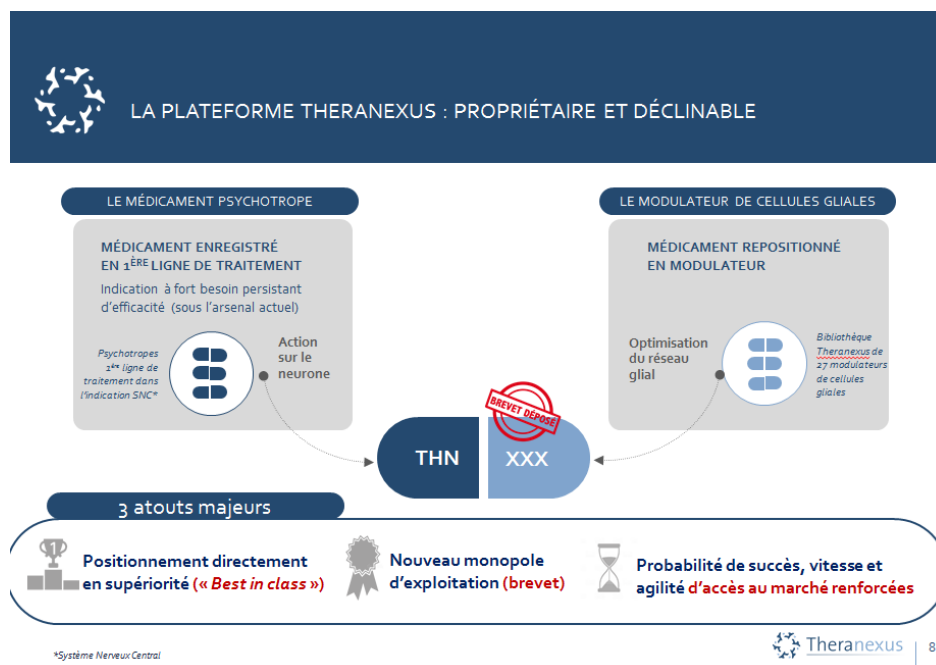
1.2 Une innovation de rupture au cœur de l'approche de Theranexus

Les traitements standards actuels dans ce secteur d'activité reposent sur le ciblage des cellules neuronales via les psychotropes. La stratégie thérapeutique de Theranexus repose sur le ciblage simultané des neurones et des cellules gliales pour une meilleure efficacité des traitements. Sur la base de cette innovation de rupture, Theranexus a retenu une stratégie de développement sur la combinaison de deux médicaments déjà enregistrés, dont certains sont repositionnés dans une nouvelle indication thérapeutique. Le repositionnement consiste à trouver une nouvelle application à un médicament qui était déjà enregistré dans une autre indication. Ceci permet notamment de réduire les temps et coûts de développement d'un nouveau médicament et de maximiser leur taux de succès. Ainsi la plateforme Theranexus consiste à concevoir et développer des combinaisons innovantes de deux médicaments distincts :

- un médicament psychotrope enregistré en 1^{er} ligne de traitement ciblant l'activité neuronale (antidépresseurs, psychostimulants etc...).
- un second médicament repositionné en modulateur ciblant les cellules gliales (plus spécifiquement les astrocytes) de façon dose dépendante et réversible. La société a identifié 27 candidats

médicaments repositionnable sur tous les territoires visés par Theranexus (Europe, Chine, Etats-Unis).

Ces combinaisons en agissant sur l'environnement cellulaire neuronal immédiat devraient permettre de maximiser et d'optimiser la réponse du cerveau aux médicaments psychotropes et ainsi de proposer des médicaments plus efficaces dans les indications neurologiques choisies.

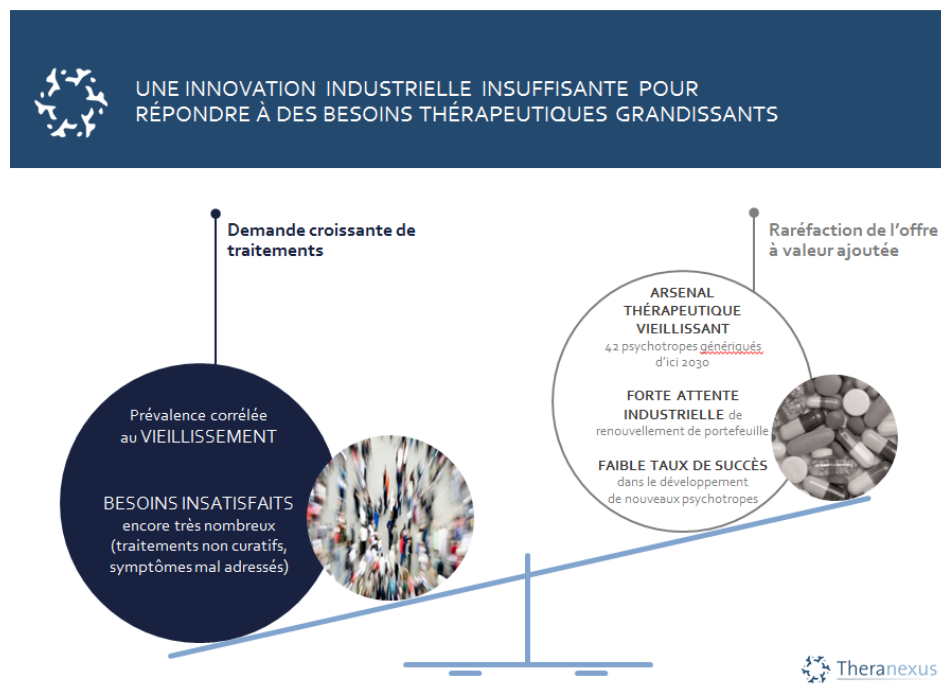


La plateforme technologique de Theranexus est déclinable, c'est-à-dire qu'elle permet de cibler différents produits et différentes indications thérapeutiques. Grâce à ses choix d'exploitation de sa technologie, Theranexus se positionne directement en supériorité avec des produits « best-in-class », avec le monopole d'exploitation lié à sa stratégie de brevet, une vitesse de développement et d'accès au marché rapide ainsi qu'une augmentation de la probabilité de succès de développement liés à l'utilisation de médicaments déjà enregistrés.

1.3 Contexte général

Theranexus est une société développant des candidats médicaments dans le domaine du système nerveux central. Les troubles neurologiques étant une des 1^{ères} causes d'invalidité dans le monde devant les maladies cardiovasculaires et les cancers, avec plus d'un milliard de personnes atteintes, soit près d'une personne sur 5. Il existe donc un besoin médical fort insatisfait dans de nombreuses indications thérapeutiques majeures. Il existe un déséquilibre entre la demande croissante de traitements par les patients et l'offre des industriels. Ce déséquilibre se traduit par des patients dont le besoin médical augmente (la prévalence étant corrélée au vieillissement de la population) causé par l'invalidité générée par ses maladies neurologiques et donc le besoin de nouveaux médicaments

efficaces. En face, l'arsenal thérapeutique proposé par l'industrie pharmaceutique devient vieillissant, avec 42 psychotropes qui sont ou vont tomber dans le domaine public. Il y a donc une forte attente industrielle de renouvellement de portefeuille dans ce domaine. De plus, les temps, les coups et les risques de développement sont plus grands que dans les autres aires thérapeutiques. C'est pourquoi grâce à sa nouvelle plateforme technologique et une innovation de rupture Theranexus possède un avantage concurrentiel majeur sur ce marché.



2) Expertise de l'équipe

Theranexus est dirigée par une équipe de professionnels très expérimentés apportant toute leur expertise de domaines différents, de la recherche au développement clinique, à la gestion des affaires réglementaires et du business.

Equipe dirigeante :

- **Franck MOUTHON** : Président Directeur Général, co-fondateur
- **Mathieu CHARVERIAT** : Directeur Scientifique et Directeur Général Délégué, co-fondateur
- **Julien VEYS** : Directeur du Business Développement
- **Werner REIN** : Directeur médical
- **Thierry LAMBERT** : Directeur Administratif et Financier

Theranexus possède des partenaires de 1^{er} plan au sein de sa gouvernance pour le développement de ses candidats médicaments :

Conseil d'Administration :

- **Franck MOUTHON** : Président Directeur Général
- **Mathieu CHARVERIAT** : Directeur Scientifique et Directeur Général Délégué
- **Dominique COSTANTINI** : Administrateur indépendant
- **Luc-André GRANIER** : Administrateur indépendant

- **Florian DENIS** : Société Auriga
- **Celia HART** : CEA-Investissement
- **François MICELI** : Sofimac Partner
- **Gwenaël HAMON** : société Kreaxi

3) Stratégie de développement du portefeuille thérapeutique et brevets

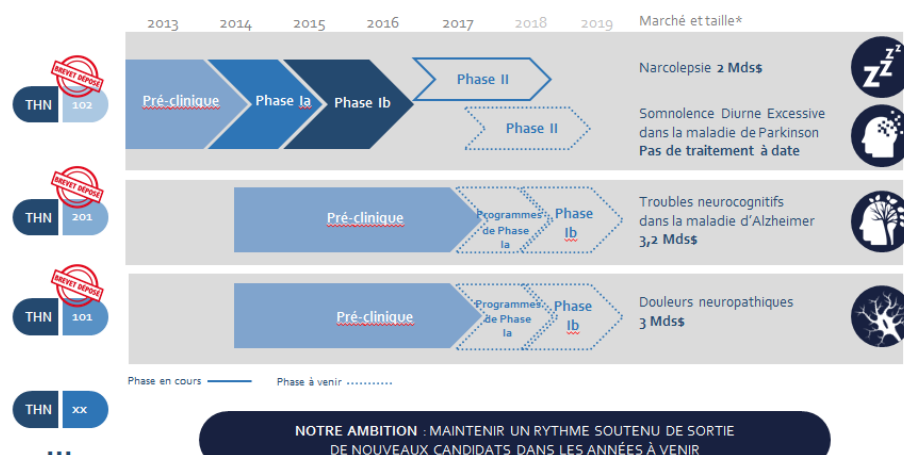
Theranexus base sa stratégie de choix de candidats médicaments centrée sur les besoins des patients, la capacité de développement clinique et la valeur économique. Le but étant de développer une molécule avec une capacité à valider une preuve de concept clinique rapide tout en validant son environnement économique. Il y a 4 critères de sélection :

- Choix d'un psychotrope libre de droit en 1^{er} ligne de traitement, afin de pouvoir développer et signer des accords industriels sans contraintes.
- Efficacité formellement démontrée, avec notamment les effets placebo restreints dans les indications traitées.
- Marge d'amélioration identifiée.
- Preuve de concept à portée de main.

Ces 4 critères permettent à la société de diminuer le risque sur le choix du psychotrope et d'augmenter la probabilité de succès du candidat médicaments.



DÉJÀ 3 CANDIDATS MÉDICAMENTS EN SEULEMENT 4 ANS



*Tous les chiffres proviennent de Datamonitor reports (NP, dementia) ; rapports annuels des sociétés (Jazz Pharmaceuticals, Teva)



3.1 THN102

Le THN102 est le premier produit phare de la plateforme Theranexus déjà en phase II pour le traitement des troubles de l'éveil. Il a vocation à devenir le traitement de référence des troubles de l'éveil dans la narcolepsie et la maladie de Parkinson.

Le THN102 est une combinaison du Modafinil, première ligne de traitement actuel de la narcolepsie, et de Flécaïnide, médicament anti-arythmique repositionné agissant à dose faible sur les cellules gliales.

La narcolepsie :

La narcolepsie est une maladie rare touchant près de 300 000 patients en Europe et aux Etats-Unis. La maladie est caractérisée par 2 symptômes majeurs :

- Somnolence diurne excessive (touchant tous les patients)
- Cataplexie (touchant certains patients)

Ces symptômes sont très handicapants pour les patients, et il est donc urgent de pouvoir répondre à ce besoin médical. Il y a actuellement 4 médicaments sur le marché, mais aucun n'agissant de façon suffisamment efficace pour la majorité des patients. 7 candidats médicaments sont en cours de développement à différents stades cliniques, **mais aucun n'a démontré une supériorité par rapport au traitement de référence, le Modafinil**. La narcolepsie représente un marché de 2 milliards \$ par an, et un coût de traitement annuel autour de 20 000 \$ par patient.

La somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson :

La somnolence diurne excessive dans la maladie de Parkinson est la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente. Cela représente près d'1 million de patients, dont 30% à 50% des parkinsoniens.

Il n'y a aucun médicament approuvé à ce jour sur ce symptôme non moteur de la maladie de Parkinson, et seulement 4 candidats médicaments au stade clinique **ciblant tous uniquement les neurones**.

Le THN102 est donc une combinaison de 2 médicaments, le Modafinil et le Flecaïnide. Le Modafinil est utilisé à sa dose maximale autorisée tandis que le Flecaïnide à 27 mg/jour soit moins que son indication pour les troubles cardio-vasculaires (entre 150-300 mg/jour). C'est le seul candidat médicament à ce jour qui agit sur la somnolence diurne excessive en supériorité au Modafinil et sur la cataplexie. Le THN102 a démontré avec ses résultats de phase Ib des preuves de supériorité clinique par rapport au traitement de référence pour la narcolepsie (Modafinil seul). C'est le seul médicament en cours de développement présentant de tels résultats sur le marché (résultats ayant démontrés une amélioration significative des niveaux d'éveil et d'attention avec une bonne tolérance au produit). Pour la maladie de Parkinson, le THN102 est le seul médicament ciblant à la fois les neurones et les cellules gliales.

- Pour la narcolepsie, le THN102 est en cours d'étude clinique de **phase II dont les résultats sont attendus au second semestre 2018**. Le but de cette étude est de démontrer une meilleure efficacité du THN102 par rapport au Modafinil seul. Du fait de son mode d'administration (1 prise par jour) et de sa bonne tolérance, le THN102 se positionne comme un futur blockbuster agissant sur les 2 principaux symptômes.

- Pour la somnolence diurne excessive dans la maladie de parkinson, le THN102 est en cours d'étude clinique de **phase II dont les résultats sont attendus au deuxième trimestre 2019¹**.

3.2 THN201

Le THN201 est le deuxième candidat médicament de la société, agissant sur les troubles neurocognitifs dans la maladie d'Alzheimer. Ce médicament une combinaison du traitement de référence le Donépézil, agissant sur l'activité neuronale, et d'un antipaludéen la Méfloquine agissant sur l'activité des cellules gliales. Le THN201 ayant pour vocation d'améliorer la cognition et de retarder de 12 à 18 mois l'institutionnalisation des patients (contre 6 mois avec le traitement de référence).

Les troubles neurocognitifs se caractérisent par une altération de la mémoire, du raisonnement et de l'orientation. Sa prévalence augmente avec l'âge, et c'est 15 millions de personnes atteintes par cette maladie en 2015 et 19 millions d'ici 2030 dans les pays du G20. Il y a actuellement 23 candidats médicaments en étude clinique sur cette pathologie. Le marché est évalué à 3,2 milliards \$ (avec un coût de traitement annuel de 4000-5000 \$ par patient). Avant que les médicaments contre cette indication ne tombent dans le domaine public le marché était évalué à 11 milliards de \$ avec une prévalence plus faible. Il y a donc une réelle opportunité de marché dans ce domaine.

¹ Depuis la réunion Biotech Agora, Theranexus a obtenu la première autorisation d'essais clinique du THN102 dans la maladie de Parkinson sur le territoire Européen (en Hongrie) et l'autorisation aux Etats-Unis (« IND ») pour son essai clinique de son candidat-médicament THN102 dans la maladie de Parkinson.

Les études précliniques ont démontré la supériorité du THN201 sur le produit de référence le Donépézil. Une phase de pharmacocinétique clinique portant sur THN01 (modulateur de cellules gliales rentrant dans la combinaison) a permis d'évaluer la bonne dose et ainsi permettre le lancement des étapes pharmaceutiques (notamment production des unités thérapeutiques). **La phase Ib devrait débuter en 2019** avec des résultats confirmant la supériorité de la combinaison par rapport au traitement de référence attendus au second semestre 2019.

3.3 THN101

Le THN101 a pour but d'améliorer le traitement de la douleur neuropathique chez les patients. Ce médicament est une combinaison d'Amitriptyline, traitement de référence agissant sur l'activité neuronale et de Méfloquine, agissant sur l'activité gliale.

On recense 70 millions de patients en Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Il y a actuellement 32 candidats médicaments en cours de développement. Le marché est évalué à 3 milliards de \$ (avec un coût de traitement annuel de 3000-4000 \$ par patient).

Les études précliniques ont démontré la supériorité du THN101 sur le produit de référence l'Amitriptyline. Une phase de pharmacocinétique clinique portant sur THN01 (modulateur de cellules gliales rentrant dans la combinaison, le même que celui rentrant dans la combinaison THN201) a permis d'évaluer la bonne dose et ainsi permettre le lancement des étapes pharmaceutiques (notamment production des unités thérapeutiques).

Comme pour le THN201, la phase Ib devrait débuter en 2019 avec des résultats confirmant la supériorité de la combinaison par rapport au traitement de référence attendus au second semestre 2019.

3.4 Stratégie de propriété intellectuelle

La stratégie de propriété intellectuelle protège le développement de la technologie Theranexus et de son portefeuille thérapeutique.

Une première base de brevet a été déposée au CEA protégeant la plateforme technologique de Theranexus, interdisant aux concurrents d'entrer sur le marché avec des combinaisons thérapeutiques ciblant à la fois les neurones et les connexines des cellules gliales jusqu'en 2029.

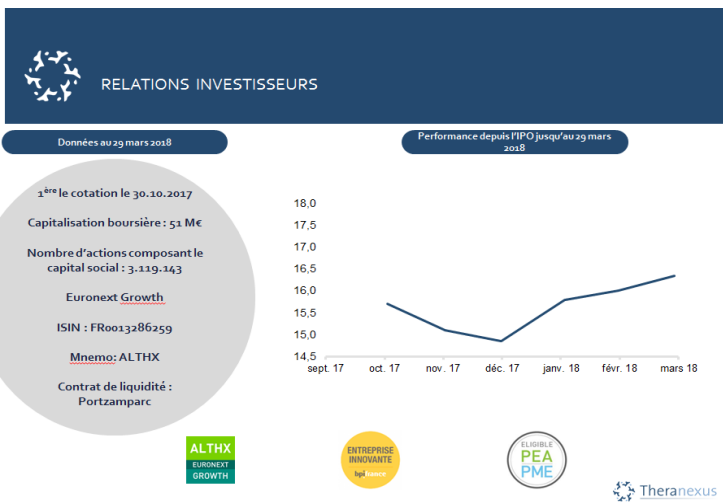
Pour chacun de ses produits, Theranexus dépose un nouveau brevet couvrant la combinaison spécifique à proximité des phases cliniques. Le THN102 est breveté jusqu'en 2034, le THN201 en 2032 et le THN101 en 2036.

Cette stratégie permet à Theranexus de pouvoir exploiter librement pour une durée prolongée ses candidats médicaments (développement et partenariats) et de développer de nouvelles combinaisons thérapeutiques innovantes.

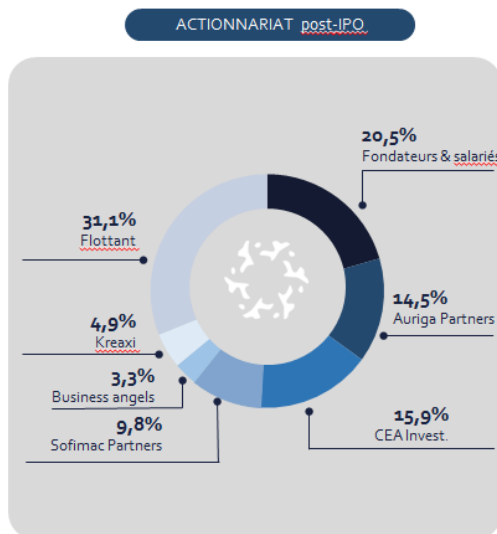
4) Theranexus sur le plan financier et actionnariat

Theranexus est une société cotée sur Euronext Growth depuis le 30 octobre 2017. La société a levé 21 millions € au moment de l'introduction en bourse. Le nombre de ses actions s'élève à 3.119.143.

La capitalisation boursière s'élève à 51 millions € (données au 29 mars 2018).



Les 2 fondateurs possèdent 20,5% de la société (environ 10% chacun). Le flottant représente environ 1/3 du capital.



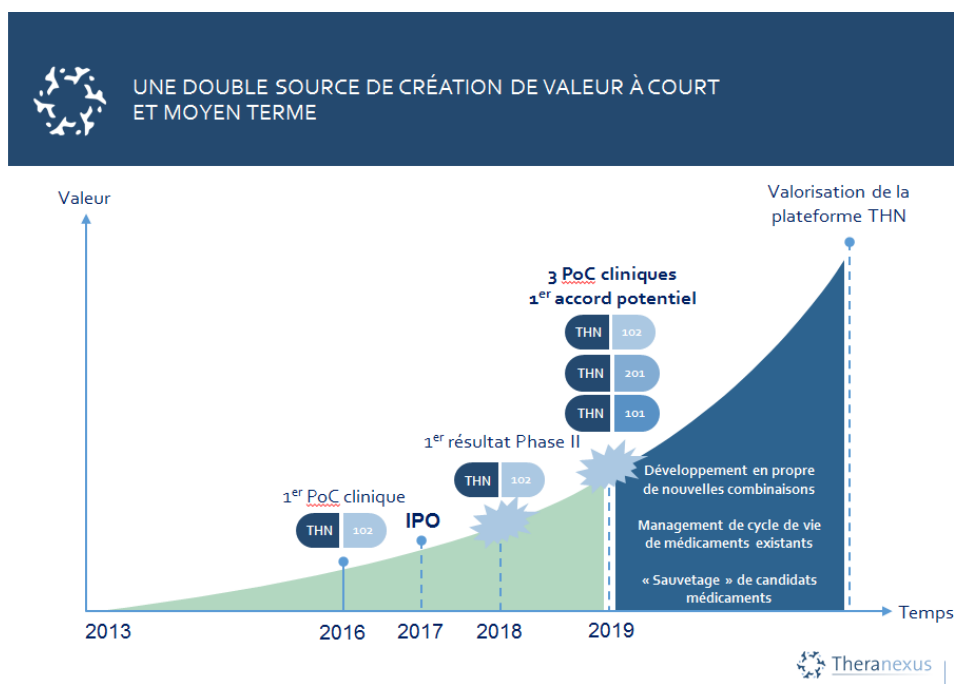
5) Développement futur et création de valeur

La stratégie de Theranexus de développer des candidats médicaments s'inscrivant en supériorité par rapport aux premières lignes de traitement, sur la base de combinaisons innovantes de deux médicaments déjà enregistrés et libre de droit permet de réduire les risques, les temps et les coûts de développement. Ces avantages vont permettre à la société de nouer des partenariats solides avec les industriels et de se positionner avec des produits best-in-class sur le marché.

Le THN102 est le candidat médicament phare de la société, actuellement en phase 2 pour les deux indications (narcolepsie et Parkinson). Les maladies du sommeil (notamment la narcolepsie) représentent une franchise importante chez certains groupes pharmaceutiques (Jazz, Teva, etc.) tandis que la maladie de Parkinson permet de viser les industriels commercialisant déjà des médicaments adressant d'autres symptômes de cette maladie (notamment les troubles moteurs), souhaitant optimiser leurs forces de vente et prendre un leadership dans ce domaine. Le THN102 est

donc bien positionné pour conclure un partenariat attractif, augmentant sa probabilité de succès sur le marché, et représentant une source forte de création de valeur à l'horizon 2019.

Les prochains résultats cliniques pour les 3 produits en cours de développement (avec des résultats pour chacun en 2019) vont permettre un accroissement de la valeur de l'entreprise à court et moyen terme, ainsi que le développement en parallèle de nouvelles combinaisons thérapeutiques en préclinique.



6) Questions et échanges avec les investisseurs

Question concernant le « pricing » des produits de Theranexus

Le pricing est évalué sur la base de l'amélioration du service médical rendu. Le fait que le produit soit une combinaison de médicaments repositionnés ou bien une nouvelle entité chimique a peu d'incidence sur le prix du produit. Theranexus a mené des études sur les différents territoires concernant les futures commercialisations de ses produits (Europe, USA, Asie) et a validé sa stratégie de pricing. La supériorité permettrait d'obtenir un prix de base égal ou supérieur au produit de référence lorsque celui-ci était encore protégé.

Quand il n'y a pas de produit sur le marché (par exemple pour la maladie de Parkinson concernant le THN102), le pricing est évalué en prenant en compte la prévalence de la maladie et le gain médico-économique résultant pour les systèmes assurantiels (selon les pathologies : capacité à reprendre le travail, retard de l'institutionnalisation, etc.).

Question concernant la stratégie brevet de Theranexus

Theranexus a mis en place un portefeuille de brevets solides afin de protéger :

- Le principe d'une combinaison entre un psychotrope et un modulateur de cellules gliales venant augmenter l'efficacité du psychotrope
- Pour ses candidats médicaments au stade clinique, la combinaison spécifique à chaque fois (par exemple modafinil/flécaïnide dans le cas du THN102)

Ce document est la propriété exclusive de Biotech Agora et ne saurait être utilisé, reproduit, publié, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.

Ceci empêche les concurrents de Theranexus de copier son approche ou ses candidats-médicaments.

Question concernant une future augmentation du capital

Le timing et la taille d'une éventuelle augmentation de capital dépendront principalement des futurs résultats cliniques des candidats-médicaments et notamment du THN102 ainsi que de potentiels accords de licences.

Comment les différentes études sont-elles financées ?

La plateforme technologique de Theranexus permet de réduire les risques, les temps et les coûts de développement d'un produit par rapport aux standards dans ce domaine. La trésorerie de la société (renforcée par le montant de 21 millions € bruts levés lors de l'introduction en bourse) sert à financer les différentes études cliniques et les besoins de R&D jusqu'en 2020.

Quelles est la part de la valeur pour le CEA ?

Ces informations étant confidentielles, la seule information disponible est que le CEA percevra moins de 10% en cas de licensing au sortir d'une phase 2.

Question concernant les risques d'interactions médicamenteuses

Lors de la création de la société en 2013, l'ANSM a validé le plan de développement du THN102 concernant les interactions médicamenteuses. La présence sur le marché des molécules formant chacune des combinaisons offre un recul important. Par exemple les données de pharmacovigilance européenne des interactions médicamenteuses confirment l'absence d'interaction néfaste rapportée des deux médicaments rentrant dans la composition du THN102. Toujours concernant le THN102 les études de phase I (Ia et Ib) ont démontré la très bonne tolérance du produit.

A quel niveau les médicaments seront-ils efficaces ?

Le niveau d'efficacité des traitements dépend des indications. Dans la narcolepsie (maladie impliquant une perte de neurones), il n'y a pas d'évolution dans le temps sur l'aggravation et donc il n'y a ni échappement ni dépendance au traitement. Pour la maladie de Parkinson, il y a une évolution de la maladie, et le but du traitement est d'améliorer les conditions de vie des patients sur une plus longue période que les standards de soin actuels en traitant les symptômes les plus invalidants.

La banque publique d'investissement est-elle intervenue dans le développement de Theranexus ?

La BPI a fait partie du plan de financement de Theranexus depuis sa création via des avances remboursables, des prêts à l'innovation ou bien via des subventions (Theranexus étant lauréat du fonds unique interministériel et du concours de l'enseignement supérieur de la recherche aujourd'hui appelé I-Lab).

Soirée du 10 Avril 2018 de Theranexus

Événement de BIOTECH AGORA

www.biotech-agera.com

Contact Biotech Agora:

Thierry de Catheu, président et cofondateur de Biotech Agora

decatheu@biotech-agera.com

Tél : +33(0) 73 31 24 84

Contact Relations investisseurs Theranexus :

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE / Théo MARTIN

+33 (0)1 53 67 36 79 / +33 (0)1 53 67 36 75

theranexus@actus.fr

Contact Presse de Biotech Agora:

Gilles Petitot, Directeur et fondateur d'Acorelis

gilles.petitot@acorelis.com

www.acorelis.com